

ASSURANCE LOCATAIRE - CONDITIONS PARTICULIERES

P12818

Police n° : 1/1252/36.554.017

Page 1

EXEMPLAIRE DESTINE AU PRENEUR D'ASSURANCE

PRENEUR D'ASSURANCE

V69424

MONSIEUR ARAUXO Yves
Avenue Reine Astrid, 71
5000 NAMUR

OBJET

Nouvelle souscription

RISQUE ASSURE

Appartement en location

Situation : Avenue Reine Astrid, 71
5000 NAMUR

Usage : Simple habitation

Résidence principale : Oui

INFORMATIONS GENERALES

Date d'effet : 05/12/2024

Echéance principale : 05/12 - Paiement annuel

Indice de souscription : Indice abex = 1048,00

Le présent contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an. Sauf si le preneur d'assurance s'y oppose au moins deux mois avant l'arrivée du terme du contrat ou sauf si l'assureur s'y oppose au moins trois mois avant l'arrivée du terme du contrat, celui-ci est reconduit tacitement pour des périodes consécutives d'un an. La renonciation à la reconduction se fait par envoi recommandé, par exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé. Dès qu'une période de couverture de douze mois s'est écoulée, le preneur d'assurance peut également résilier le contrat à tout moment.

1/1252/36.554.017



GARANTIES ET MONTANTS ASSURES

GARANTIE(S) DE BASE	Montants	Indice
Risques locatifs du bâtiment		abex
	Assuré en valeur réelle	

Incendie et périls connexes; Tempête et grêle; Dégâts des eaux;
Dégâts dûs au mazout; Action de l'électricité; Bris de vitrages;
Heurt; Responsabilité civile immeuble; Catastrophes naturelles;
Conflits du travail, attentats et actes de terrorisme;
Assistance en cas de sinistre; Indemnité de relocation.

Protection juridique